



Déclaration CPE SNES / SNUEP-FSU Groupe de travail du 16 Janvier 2018

Le Groupe de travail Vœux et barèmes qui nous réunit aujourd'hui est directement lié aux conditions de travail, aux questions d'emploi et de recrutement. C'est pourquoi, nous condamnons fortement l'absence de création de postes CPE dans le budget 2018. Zéro création de poste de CPE qui s'accompagne d'une baisse de 50 places au concours externe 2018. Le signal est désastreux pour les étudiants et futurs étudiants, il l'est aussi pour les collègues. Ce gouvernement ne fait pas le choix d'améliorer les conditions de travail, d'études et d'emploi. C'est, encore une fois, une logique comptable qui est à l'oeuvre. Il n'a pas choisi d'améliorer les conditions d'étude des élèves. Il y aura moins de personnels enseignant et d'éducation pour encadrer les collégiens et lycéens plus nombreux dans les années à venir (+ 20 000 à la rentrée 2018) et alors même que le pourcentage de non titulaires est en augmentation notamment dans les académies peu attractives.

Outre les conditions de travail, cette politique de recrutement sans ambition ni continuité se répercute directement sur les possibilités de mutations offertes aux collègues : nombreux sont ceux qui hésitent à demander une mutation à l'aveugle, voire s'autocensurent.

Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'un CPE pour 250 élèves, pour un suivi et un encadrement des élèves à la hauteur des ambitions qui doivent être celles du service public d'éducation. Le SNES-FSU demande un nombre de postes offerts augmenté à la hauteur des besoins, une augmentation du nombre de postes aux concours internes afin de permettre l'accès à titularisation pour les contractuels, un plan pluriannuel de recrutements.

Cette décision politique et budgétaire est d'autant plus inacceptable que, depuis plusieurs années, des postes demeurent vacants à l'issue des concours.

Le SNES-FSU demande l'établissement d'une liste complémentaire.

Trop de CPE ont aujourd'hui, nous le rappelons une nouvelle fois, des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec l'exercice de leurs missions. Ne pas être en mesure d'apporter à chaque élève le temps d'écoute nécessaire à son accompagnement est source de souffrance au travail pour de nombreux collègues. Pour certains, s'ajoutent aux conditions de travail difficiles des méthodes de management infantilisantes et contre-productives.

Nos collègues de la 29ème base ne sont pas épargnés. À Mayotte, des conditions d'exercice particulièrement difficiles épuisent nos collègues sans que le travail accompli soit toujours reconnu. En Polynésie, depuis plusieurs années, des collègues se voient imposer, à travers une note de service illégale du Ministère polynésien de l'Éducation, des permanences de 22 jours ouvrés à assurer pendant les vacances scolaires.

Le SNES-FSU demande l'application de la circulaire de missions d'août 2015 et le respect d'une semaine de permanence pendant les vacances scolaires.

Le gouvernement programme la suppression de 500 postes à l'AEFE sur les trois prochaines années. Le SNES-FSU dénonce cette logique budgétaire qui vise à mettre à mal l'AEFE.

Concernant les barèmes et l'application de la note de service du mouvement, le SNES-FSU continue de porter la demande de groupes de travail nationaux pour l'attribution des points « CIMM » et « priorité médicale ». Nos collègues certifiés et agrégés y reviendront plus longuement dans leur déclaration demain. L'octroi ou non de ces bonifications est lourd de conséquences et, malgré des éléments de cadrage précisés dans la note de service, les pratiques restent différentes d'une académie à l'autre.

Alors que l'action éducative requiert cohérence et durée, ces dernières années ont vu s'empiler au gré de chaque changement de ministre des annonces nouvelles, sans aucun bilan des précédentes mesures. Le SNES-FSU dénonce cette incohérence et la mise sous tension des équipes de vie scolaire devenues variables d'ajustement de dispositifs multiples.

Plus que jamais, les mesures prises par le ministre Blanquer dessinent une école néolibérale. La réforme actuelle des modalités d'orientation post bac en est une dernière illustration : les élèves, renvoyés à des parcours individualisés seront rendus ainsi les uniques responsables de leur destinée scolaire.

Pour le SNES-FSU, la question de la démocratisation reste l'enjeu majeur. Il est impératif de mettre en œuvre un projet éducatif permettant la réussite de tous les jeunes de l'école maternelle à l'enseignement supérieur et d'assurer l'élévation du niveau de qualification.

Ceci nécessite de conforter le service public d'éducation ce qui passe notamment par davantage de mixité sociale, le développement de la formation initiale et continue des personnels, l'élaboration d'un plan de recrutements et de pré-recrutements. Cela nécessite également un investissement budgétaire en conséquence. Le budget 2018 ne permettra pas, encore une fois, de répondre aux besoins de l'école.